

Source : [https://www.rtbf.be/info/societe/detail\\_les-bateaux-de-croisiere-responsables-de-la-pollution-de-l-air-dans-plusieurs-villes-europeennes?id=10262396](https://www.rtbf.be/info/societe/detail_les-bateaux-de-croisiere-responsables-de-la-pollution-de-l-air-dans-plusieurs-villes-europeennes?id=10262396)

Téléchargement 04 07 2019

# Les bateaux de croisière responsables de la pollution de l'air dans plusieurs villes européennes

*M. Allo*

*Publié le mercredi 03 juillet 2019*

L'ONG [Transport & Environnement](#) a réalisé une étude sur la pollution atmosphérique provoquée par les navires de croisières en Europe. La compagnie *Carnival Corporation & PLC* (la plus grande compagnie au monde) est pointée du doigt. En 2017, la flotte de cette compagnie de croisière a émis dix fois plus d'oxyde de soufre (SOx, notamment responsable d'effets sur la santé, principalement au niveau respiratoire), que les 260 millions de véhicules en circulation en Europe.

La pollution atmosphérique des navires de croisière touche principalement l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la France et la Norvège. Les villes côtières et touristiques telles que Barcelone, Palma de Majorque et Venise occupent le haut du classement. En cause, l'absence de normes de qualité suffisamment strictes au niveau européen pour les carburants du transport maritime, et notamment sur les teneurs en soufre. Sans oublier évidemment la taille des moteurs utilisés et le fait que ces navires passent beaucoup de temps dans les ports, proches des côtes de villes densément peuplées.

L'étude montre aussi que les zones SECA (*Sulphur Emission Control Area*), où sont réalisés les contrôles d'émission de soufre et où sont appliqués les critères les plus contraignants pour les carburants maritimes contenant du soufre, ne sont pas épargnées. Au Danemark, par exemple, où toute la côte est en zone SECA, les navires de croisière ont émis en 2017 dix-huit fois plus de SOx que les deux millions et demi de véhicules présents sur le sol danois. Cela montre, explique l'étude, l'efficacité de la directive "*Qualité des carburants*" utilisée dans les transports routiers en comparaison avec l'incapacité de faire respecter une législation similaire dans le secteur maritime.

L'étude de l'ONG *Transport & Environnement* recommande une norme zéro émission dans les ports européens tout en imposant aux flottes des navires de croisière d'utiliser des systèmes de propulsion zéro émission dans les eaux territoriales européennes. Il est également recommandé d'élargir les zones de contrôle des émissions qui existent en mer du Nord et en Mer Baltique à l'ensemble des mers européennes. La norme SECA (*Sulphur Emission Control Area*) devrait par ailleurs être ramenée à 10 ppm, ce qui correspond à la norme sur les carburants utilisés dans le transport routier.